



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 décembre 2019 à 17 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### **PAROLE DU MAIRE**

#### **PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

#### **CM-2019-774 SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 17 h 58.

Adoptée

#### **CM-2019-775 REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 18 h 02.

Adoptée

#### **CM-2019-776 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2019-777

**ADOPTION DU BUDGET 2020 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET LES DÉPENSES  
À 651 812 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2020 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2019-916 du 10 décembre 2019, ce conseil adopte le budget pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2020, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 651 812 000 \$.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

**POUR**

M<sup>me</sup> Audrey Bureau  
M. Gilles Chagnon  
M. Mike Duggan  
M<sup>me</sup> Maude Marquis-Bissonnette  
M<sup>me</sup> Isabelle N. Miron  
M. Cédric Tessier  
M. Pierre Lanthier  
M. Daniel Champagne  
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin  
M<sup>me</sup> Renée Amyot  
M<sup>me</sup> Nathalie Lemieux  
M<sup>me</sup> Myriam Nadeau  
M. Gilles Carpentier  
M. Jean Lessard  
M. Martin Lajeunesse

**CONTRE**

M. Jocelyn Blondin  
M<sup>me</sup> Louise Boudrias  
M. Jean-François LeBlanc  
M. Marc Carrière

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division.

CM-2019-778

Modifiée par la résolution  
numéro CM-2020-279 –  
2020.05.12

**ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES  
INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2020,  
2021 ET 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les Cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la tournée des caucus de secteurs, le comité exécutif a procédé à une revue du Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures lors de la séance du 16 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 11 au 14 novembre 2019, le Programme d'investissements – Volet maintien a été étudié par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget, il a été recommandé de maintenir le principe de la taxe dédiée aux infrastructures en ajustant la hausse à 0,5 % en 2020 plutôt qu'à 1 %;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget, il a aussi été recommandé le maintien du niveau du Plan d'investissements de 2020, en comblant le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a procédé aux décisions finales du Plan d'investissements - Volet maintien, le 14 novembre 2019 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2019-917 du 10 décembre 2019, ce conseil accepte le Plan d'investissements 2020 à 2022 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 465 866 000 \$, dont un montant de 197 773 000 \$ pour l'année 2020.

Ruisseau Wabasse (projet subventionné à 40 %)	56 275 000 \$
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	49 660 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	27 400 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées	14 793 000 \$
Mise à niveau des édifices	12 908 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	6 262 000 \$
Logement social et revitalisation	5 465 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	5 065 000 \$
Plan directeur informatique	4 300 000 \$
Environnement	4 245 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	3 500 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	7 900 000 \$
<b>Total</b>	<b>197 773 000 \$</b>

Les sources de financement projetées pour l'année 2020 se résument comme suit :

Règlements d'emprunts	76 004 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	1 190 000 \$
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)	22 510 000 \$
Paiements comptants	17 395 000 \$
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	20 993 000 \$
Fonds dédiés aux infrastructures	40 800 000 \$
Surplus libre d'opérations	1 275 000 \$
Réserve cycle de vie	5 100 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Soldes disponibles de projets antérieurs	6 057 000 \$
Surplus affectés – Programme de remboursement volontaire	1 400 000 \$
Fonds réservés - Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %)	649 000 \$
<b>Total</b>	<b>197 773 000 \$</b>

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à déroger à la Politique de la gestion de la dette afin de financer le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, fonds dédiés aux infrastructures, fonds de roulement, fonds réservés – Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %), surplus libre d'opérations, réserve cycle de vie, surplus affectés – Programme de remboursement volontaire, soldes disponibles de projets antérieurs) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

**CM-2019-779**      **AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RENÉE AMYOT**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2019-918 du 10 décembre 2019, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

**CM-2019-780**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 19 h 05.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> GENVEVIÈVE LEDUC**  
Greffière